

HONORAIRES DE NEGOCIATION

(20% TVA compris)

Immobilier résidentiel et propriétés viticoles : 6 % du prix de la vente

Terrains, locaux commerciaux et industriels, fonds de commerce : 10 % du prix de la vente

Minimum de perception 7.500 €

Remise de 15 % sur les mandats exclusifs

Nous travaillons en réseau avec d'autres agences.

Le montant de l'honoraire d'un mandat délégué est celui du mandat principal.

Tous les prix affichés sont honoraires d'agence inclus

Avis de valeur : 150 € TTC, offert si suivi d'un mandat